



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 11 octobre 2011 à 19 h 30, en la Salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Colombe Lemieux
Lucie Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Normand Côté
Gilles Lachance
Daniel Forgues

Était également présent à la séance:
Le Directeur général, Greffier et Trésorier: Yves Blackburn

1.-
MOMENT DE RÉFLEXION

2.-
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur Steve Gamache Maire, constate le quorum de l'assemblée.

3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19H30.

11-10-200

4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par
APPUYÉ par
ET RÉSOLU
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-10-201

5.
RÉSOLUTION – DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;



CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2011, tel que lu et rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.

REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

À la demande d'un citoyen, le Conseil ajoute au point 10 dans varia le 10.1 – Sécurité publique.

8.

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES DIVERSES

8.1

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE OU DE COMMANDITES

11-10-202

8.1.1

RÉSOLUTION - DEMANDE DES CADETS – ESCADRON 838 CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE les Cadets de l'Escadron 838 de Chapais organisent annuellement l'activité « Cadet tombe pile »;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette activité est de conscientiser la population à la prévention des incendies et au changement des piles dans les détecteurs de fumée;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se tient dans le cadre de la semaine de la prévention des incendies;

CONSIDÉRANT QUE pour la tenue de cette activité, il est requis que les cadets assistent à une séance de formation assurée par un préventionniste de la ville de Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE le Service de prévention des incendies de la ville de Chapais collabore lors de cette activité à même leur budget d'opération;

CONSIDÉRANT QUE l'activité « Cadet tombe pile » est prévue pour le 5 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la séance de formation se tiendra le 19 octobre prochain;



CONSIDÉRANT QUE le coût associé à cette formation s'élève à 375\$;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de supporter cette initiative;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU d'accepter la demande de défrayer le montant maximum de 375 \$ et de mandater le directeur du Service de prévention des incendies de la Ville de Chapais à collaborer à la coordination de ladite activité. Le coût de cette activité sera assumé à même le budget du Service de prévention des incendies de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.

AFFAIRES NOUVELLES

9.1

ADMINISTRATION

9.1.1

11-10-203

RÉSOLUTION - NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE NOVEMBRE, DÉCEMBRE 2011 ET DE JANVIER 2012

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les Cités et Villes prévoit la désignation d'un conseiller (ère) comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE Mme la conseillère Lucie Tremblay soit et est nommée maire suppléant de la Ville de Chapais pour les mois de novembre et décembre 2011 et janvier 2012.

QUE Mme la conseillère Lucie Tremblay soit et est autorisée, pour ladite période, à signer les effets bancaires en remplacement de monsieur le conseiller Gilles Lachance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.1.2

11-10-204

RÉSOLUTION - ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2010 – TRANSPORT ADAPTÉ CHAPAI-S-CHIBOUGAMAU-BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais participe au financement du budget d'opération du Transport adapté Chapais-Chibougamau-Baie-James;

CONSIDÉRANT QU'en date du 29 septembre 2011, la Ville de Chapais recevait les états financiers 2010 pour l'organisme précité produits par la firme Josée Bélanger, comptable agréé inc;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais approuve les états financiers de Transport adapté Chapais-Chibougamau-Baie-James pour l'exercice financier 2010 tels que déposés, états financiers se résumant comme suit :



REVENUS	277 534 \$
DÉPENSES	213 083 \$
EXCÉDENT	64 451 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-10-205 **9.1.3**
RÉSOLUTION - VENTE D'UN IMMEUBLE POUR TAXES
MUNICIPALES IMPAYÉES – COMPAGNIE 9077-9323

CONSIDÉRANT QUE le greffier de la Ville a soumis aux membres du Conseil municipal un état indiquant l'immeuble sur lequel les taxes municipales imposées n'ont pas été payées;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge à propos de mandater le greffier de vendre cet immeuble, localisé au 112 boulevard Springer Ville de Chapais, à l'enchère publique, au bureau du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

"de mandater le greffier de la Ville à entamer la procédure de vente à l'enchère publique de l'immeuble dont les taxes municipales sont présentement impayées, conformément à la description de l'immeuble produite par le greffier, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, le tout, suivant les prescriptions des articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-10-206 **9.1.4**
RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À
PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2011

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés à même le fond d'administration concernant les transactions du mois septembre 2011 s'élevant à 202 897.94 \$ et les transactions à payer pour la même période s'élevant à 286 794.48 \$, soient et sont acceptées telles que déposées;

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer et payés pour le mois de septembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-10-207 **9.1.5**
RÉSOLUTION - AVIS DE MOTION – ADOPTION D'UN CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS

Avis de motion est donné par M. le conseiller Gilles Lachance à l'effet que, lors d'une séance subséquente, un règlement, concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux sera adopté.

Monsieur le conseiller Gilles Lachance demande également une dispense de lecture lors de l'adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



11-10-208

9.1.6

RÉSOLUTION - VERSEMENT À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHAPAIS D'UN MONTANT DE 12 000 \$ POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR LES REJETS THERMIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique travail à mettre en place un projet visant la valorisation des rejets thermiques de l'usine de Chapais-Énergie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pourrait conduire à la mise en place de projets structurants en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE pour aller de l'avant il est essentiel de procéder à une étude d'avant-projet permettant d'établir les coûts de réalisation dudit projet;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de l'étude s'élève à 40 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation a sollicité et obtenu la participation financière du ministère du Développement économique, innovation et exportation pour un montant de 20 000 \$ et du CLD Baie-James pour un montant de 8 000 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

Qu'un montant de 12 000 \$ soit versé à la Corporation de développement économique de Chapais, afin qu'elle procède à l'étude d'avant-projet sur l'évaluation des coûts portant sur la valorisation des rejets thermiques à l'usine de Chapais-Énergie. Que ce montant soit puisé à même le budget de l'aide aux entreprises prévu au budget 2011 de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-10-209

9.1.7

RÉSOLUTION - AUTORISATION SIGNATURE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a procédé à l'émission de billets afin de pourvoir au refinancement de trois règlements d'emprunt, soit le 93-299, 94-308 et 05-367 au montant total de 458 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour les fins de ce refinancement il y a lieu de mandater le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Chapais tous documents relatifs au refinancement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté

ET RÉSOLU

QUE monsieur Yves Blackburn, directeur général, soit et est mandaté à signer pour et au nom de la Ville de Chapais, tous documents relatifs au refinancement à la Caisse Desjardins de Chibougamau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-10-210

9.1.8

RÉSOLUTION - AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE DESSAU – POSTE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu de sa résolution 09-12-196, a mandaté Dessau pour surveiller la construction du nouveau



poste de distribution d'eau potable en remplacement du poste Springer;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 20 000\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 5 000 \$, plus les taxes applicables, a été versée en vertu de la résolution 11-04-82;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement à Dessau de la facture F015-96378 produite en date du 11 août 2011 et s'établissant 4 540 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2

TRAVAUX PUBLICS

9.2.1

11-10-211

RÉSOLUTION - AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL DE CANDIDATURE POUR LE POSTE DE MÉCANICIEN AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Charles Guimond a déposé en date du 2 octobre dernier sa lettre informant les autorités de la Ville de Chapais, qu'il prendra sa retraite en date du 19 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Chapais prévoit une procédure d'affichage à l'interne;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Chapais de constituer une banque de candidat pour combler éventuellement le poste de mécanicien;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU

De mandater le directeur général à procéder à un appel de candidature pour le poste de mécanicien aux travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2.2

11-10-212

RÉSOLUTION - MOTION DE REMERCIEMENT À MONSIEUR CHARLES GUIMOND POUR SERVICES RENDUS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Charles Guimond prend sa retraite après 11 années de service continu aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Charles Guimond a démontré au cours de ces années de service une assiduité et une passion pour son travail à la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Charles Guimond a su faire profiter l'organisation de son expertise et la communiquer à ses collègues;



Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU
De remercier monsieur Charles Guimond et lui transmettre la
meilleure des chances pour ses projets à venir.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.3 **URBANISME**

11-10-213 **9.3.1**
RÉSOLUTION - NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le règlement constituant le Comité consultatif
d'urbanisme stipule que 3 membres peuvent siéger sur ledit comité;

CONSIDÉRANT QU'actuellement seulement 2 membres, du milieu
siègent sur ledit comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le siège vacant;

CONSIDÉRANT QUE le comité a recommandé, à l'attention du
Conseil municipal de la Ville de Chapais, une personne désirant se
joindre au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge opportun de donner
suite à la recommandation du comité;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU
De nommer madame Mariève Bernier, à titre de membre du Comité
consultatif d'urbanisme.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-10-214 **9.3.2**
RÉSOLUTION - AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE
RÈGLEMENT 02-350 PORTANT SUR LA CONSTITUTION DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Avis de motion est donné par M. le conseiller Gilles Lachance à l'effet
que, lors d'une séance subséquente, un règlement, portant sur la
composition du Comité consultatif d'urbanisme, sera adopté. Monsieur
le conseiller Gilles Lachance demande également une dispense de
lecture lors de l'adoption.

9.4 **SERVICE DES LOISIRS**

11-10-215 **9.4.1**
RÉSOLUTION - DEMANDE DE LA CORPORATION DES LOISIRS
DE CHAPAIS – PARADE DE LA FÊTE DE L'HALLOWEEN ET DE
NOËL

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des loisirs de Chapais organise
annuellement deux parades contribuant à animer le milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des loisirs collabore avec le
Service des incendies de la Ville de Chapais afin d'assurer le bon
déroulement de leurs activités;



CONSIDÉRANT QUE l'activité de la fête de l'Halloween se déroulera le 29 octobre et que celle de Noël se déroulera le 4 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette activité demande la fermeture temporaire du boulevard Springer;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation fera les démarches nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec afin d'obtenir leur approbation pour la tenue de leurs activités;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

D'appuyer la demande de la Corporation des loisirs auprès du ministère des Transports.

D'autoriser le directeur du Service de prévention des incendies à collaborer à la tenue de ladite activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-10-216

9.4.2

RÉSOLUTION - RENCONTRE RÉGIONALE DES ÂÎNÉS 2012 – FIN MAI

CONSIDÉRANT QUE la première édition de la Rencontre régionale des aînés Nord-du-Québec a eu lieu en septembre 2007 et fût une réussite;

CONSIDÉRANT QU'un principe d'alternance prévaut parmi les municipalités du Nord-du-Québec, pour la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT QU'en 2011 la municipalité de Lebel-sur-Quévillon a assuré la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT les objectifs poursuivis : d'enrayer l'isolement, de divertir les aînés durant une fin de semaine, de permettre aux aînés de découvrir leur région, de créer des liens d'amitié avec les autres participants et de favoriser l'exercice par des jeux;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté

APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay

ET RÉSOLU

D'autoriser la directrice du Service des loisirs de la Ville de Chapais, à mettre en place une structure afin de permettre la tenue de cette activité en mai 2012 à Chapais.

D'autoriser l'embauche d'une ressource humaine à même l'enveloppe de la subvention prévue au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-10-217

9.4.3

RÉSOLUTION - DEMANDE DU CLUB ARCARISQUES POUR L'UTILISATION D'UN TERRAIN DE PROPRIÉTÉ MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE le club Arcarisques de Chapais à déposer une demande pour l'utilisation d'une partie d'un terrain situé sur la première Avenue, en arrière lot près d'un entrepôt de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Club entend se porter acquéreur d'un conteneur afin d'y entreposer ses diverses cibles et équipements;



CONSIDÉRANT QUE le club Arcarisques dégage la Ville de Chapais de toute responsabilité portant sur tout bris ou actes de vandalisme pouvant affecter leurs équipements;

CONSIDÉRANT QUE le club s'engage à déplacer à ses frais ledit conteneur, advenant que la Ville de Chapais ait besoin des espaces faisant l'objet des présentes;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

D'autoriser le club Arcarisques d'installer un conteneur du côté latéral gauche près de l'entrepôt de la Ville localisé en arrière lot sur la première Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-10-218

9.4.4

RÉSOLUTION - AUTORISATION D'ACQUÉRIR UNE CAISSE ENREGISTREUSE ET ÉQUIPEMENTS POUR BOISSON POUR LE BAR-RESTAURANT DU CURLING

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a établi une entente d'une durée d'une année pour l'opération du bar-restaurant à la salle du curling au complexe sportif et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit s'assurer du contrôle des revenus générés par l'opération de ladite concession;

CONSIDÉRANT QUE l'opération de cette concession en est à sa première année et qu'aucun équipement de gestion des ventes n'est disponible à la Ville;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU

QUE le directeur général soit et est mandaté pour procéder à l'acquisition des équipements de gestion des activités pour le bar restaurant de la salle du curling au centre communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.5 SERVICE DES INCENDIES

Aucun sujet

10.

VARIA

10.1

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Un citoyen s'informe de la possibilité de l'implantation d'un projet pilote pour un poste de la Sûreté du Québec à Chapais, et ce, pour une période de six à douze mois. Monsieur le Maire mentionne que ce sujet a déjà fait l'objet de discussion mais que les coûts étaient très élevés. La Ville refera une démarche afin de réévaluer la faisabilité de ce projet.



QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

QUESTIONS DU PUBLIC

Des questions portant sur la vente de terrains, les abris d'automobile, sur l'écran visuel nouvellement construit par la Ville à l'arrière de l'aréna et des retombées prochaines du Plan Nord ont été soulevées par les citoyens.

Les journalistes présents ont quant à eux questionné monsieur le Maire sur des demandes antérieures portant sur l'implantation du poste de la Sûreté du Québec à Chapais, le nom de la firme ayant été mandatée pour réaliser l'étude sur les rejets thermiques à l'usine de Chapais-Énergie et de la participation financière de la Ville dans la mise en place du bureau d'information touristique à l'intersection des routes 167 et 113.

LEVÉE DE LA SÉANCE

11-10-219

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU que cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 20h25.

Steve Gamache
Maire

Yves Blakcburn, urbaniste
Directeur général,
Greffier et Trésorier